

# BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

---

## DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU X

(MINISTÈRE DES FINANCES).



(Voir page 51 le tableau IV  
annexé au projet de loi.)

(498)

**BUDGET DE L'EXERCICE 1885.**

**DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU X**

**(MINISTÈRE DES FINANCES).**

---

**TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT**

**PRÉSENTANT LA COMPARAISON DES PROPOSITIONS DE DÉPENSE POUR  
L'EXERCICE 1885 AVEC LES PRÉVISIONS DE L'EXERCICE 1884.**



## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE I <sup>er</sup> .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	»	Traitement du Ministre. . . . .		
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :		
			Nombre d'agents.	Traitements annuels.
				Dépense.
		Secrétaire général . . . . .	1	12,000
		Directeurs généraux . . . . .	5	10,000 et 12,000
		Commissaire des monnaies . . . . .	1	10,000
		Premier inspecteur général . . . . .	1	9,600
		Inspecteurs généraux . . . . .	4	9,000
		Directeurs . . . . .	13	8,000 et 9,000
		Sous-directeurs . . . . .	16	6,000 à 7,800
		Inspecteur des essais et de la garantie . . . . .	1	6,500
2		Contrôleurs au change et du monnayage . . . . .	2	4,500 et 6,500
		Essayeurs . . . . .	2	5,000
		Chefs de bureau . . . . .	27	4,200 à 6,000
		Sous-chefs de bureau . . . . .	28	3,200 à 4,200
		Employés de tout grade . . . . .	77	1,200 à 2,900
		Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissier de cabinet, surveillant, huissiers, messagers, boute-feu et nettoyeuses . . . . .	55	700 à 3,600
	b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale :		
		des contributions . . . . .	41,850	61,750
		de l'enregistrement . . . . .	19,900	
	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.) . . . . .		
				41,150
	d.	Traitements de disponibilité . . . . .		
				4,000
		TOTAUX . . . . .	231	928,150
A REPORTER. . . . . fr.				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	,	,	21,000	21,000	
928,130	864,700	63,430	,	863,350	847,560	
949,130	885,700	63,450	,	884,550	868,360	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.
			CHARGES ordinaires et extraordinaires.
3	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués du Département des Finances. . . . .	54,500
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .	18,500
			73,000
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs . . . . .	
		<i>Matériel.</i>	CHARGES ordinaires et extraordinaires.
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres, frais de transport de matériel et autres menus frais . . . . .	63,500
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux . . . . .	20,000
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles . . . . .	67,000
			152,500
		<i>Magasin général des papiers.</i>	
6	a.	Papiers à timbrer . . . . .	85,000
	b.	Papier électoral . . . . .	15,000
	c.	Autres papiers de toute espèce . . . . .	72,000
			172,000
		<i>Service de la Monnaie.</i>	
7	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie . . . . .	4,200
			A REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1883.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
949,150	885,700	63,450	»	884,350	868,560	
75,000	75,000	»	»	73,000	( <sup>1</sup> ) 83,378	( <sup>1</sup> ) L'excédent de l'allocation budgétaire, soit 10,378 francs a été imputé sur des crédits supplémentaires alloués par la loi du 28 août 1883, <i>Moniteur</i> , n° 245.
7,000	10,000	»	3,000	10,000	5,343	
152,500						
	324,300	»		324,300	327,859	
172,000						
4,200	4,200	»	»	4,200	4,200	
1,357,650	1,297,200	63,450	3,000	1,293,850	1,289,140	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,557,650	1,297,200	65,450	3,000	1,295,850	1,289,140	
12,100	16,100	»	4,000	14,500	9,649	
18,000	18,000	»	»	18,000	17,988	
1,587,750	1,531,500	65,450	7,000	1,528,350	1,516,797	
AUGMENTATION. . . fr.		56,450				
166,300	170,000	»	3,700	170,000	169,949	
46,400	48,000	»	1,600	48,000	48,000	
212,700	218,000	»	5,300	218,000	217,949	
DIMINUTION. . . fr.		5,300				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
<b>CHAPITRE III.</b>					
<b>ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.</b>					
<i>Surveillance générale.</i>					
		Nombre d'agents.	Classes	Traitement par an.	CHARGES ordinaires et extraordinaires.
12	a.	9	»	8,000	72,000
	b.	6	1 <sup>re</sup>	6,500	39,000
		5	2 <sup>e</sup>	6,000	30,000
	c.	1	»	Max. 6,500 Min. 6,000	6,500
	d.	1	»	Max. 4,200 Min. 3,150	4,200
	e.	1	»	2,650	2,650
	f.	1	»	Max. 5,000 Min. 3,500	5,000
	g.	3	1 <sup>re</sup>	5,000	15,000
		3	2 <sup>e</sup>	4,000	12,000
		3	3 <sup>e</sup>	3,500	10,500
		14	1 <sup>re</sup>	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200
	h.	15	2 <sup>e</sup>	2,100	31,500
		21	3 <sup>e</sup>	1,700	35,700
		27	4 <sup>e</sup>	1,300	35,100
	i.	»	»	»	20,000
	j.	»	»	»	115,000
		110	...	...	471,350
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>					
	a.	2	»	6,500	13,000
		7	1 <sup>re</sup>	Max. 5,000 Min. 4,200	55,800
	b.	6	2 <sup>e</sup>	3,600	21,600
		6	3 <sup>e</sup>	3,150	18,900
13		65	1 <sup>re</sup>	2,650	172,250
	d.	65	2 <sup>e</sup>	2,150	139,750
		65	3 <sup>e</sup>	1,700	110,500
		66	4 <sup>e</sup>	1,300	85,800
	c.	»	»	»	114,000
		282	...	...	708,600

A REPORTER. . . . fr

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS. demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
471,530	465,550	6,000	»	465,550	583,241	
708,600	702,950	5,650	»	702,950	686,831	
1,179,950	1,168,500	11,650	»	1,168,500	1,070,072	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>				
			Nombre d'agents.	Classes	Traitement par an.	CHARGES ordinaires et extraordinaires.
			27	1 <sup>re</sup>	5,000	155,000
	a.	Traitements des contrôleurs . . . . .	26	2 <sup>e</sup>	4,200	109,200
			26	3 <sup>e</sup>	3,600	93,600
			26	4 <sup>e</sup>	3,150	81,900
	b.	— des sous-contrôleurs . . . . .	27	»	Max. 2,650 Min. 2,150	67,550
			3	1 <sup>re</sup>	9,000	27,000
	c.	-- des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, en égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée . . . . .	4	2 <sup>e</sup>	7,500	30,000
			4	3 <sup>e</sup>	6,000	24,000
			5	4 <sup>e</sup>	4,700	23,500
			5	5 <sup>e</sup>	3,600	18,000
			14	6 <sup>e</sup>	2,800	39,200
			25	7 <sup>e</sup>	2,100	52,500
	d.	— des vérificateurs . . . . .	25	1 <sup>re</sup>	Max. 4,650 Min. 3,150	84,450
			26	2 <sup>e</sup>	2,650	68,900
			54	3 <sup>e</sup>	2,100	71,400
			61	4 <sup>e</sup>	1,600	97,600
	e.	— des commis aux écritures . . . . .	50	1 <sup>re</sup>	2,300	69,000
			30	2 <sup>e</sup>	1,900	57,000
			25	3 <sup>e</sup>	1,600	40,000
			65	4 <sup>e</sup>	1,300	81,900
	f.	— des commis des accises . . . . .	192	1 <sup>re</sup>	1,650	316,800
			197	2 <sup>e</sup>	1,300	256,100
			99	3 <sup>e</sup>	1,100	108,900
	g.	Indemnités de résidence . . . . .	104	4 <sup>e</sup>	1,000	104,000
			»	»	»	69,800
			4076			2,127,500
15	a.	Remises proportionnelles et indemnités (537 agents) . . . . .				2,052,500
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes . . . . .				66,500
	c.	— — pour copies des rôles des contributions directes . . . . .				146,000
		(Crédits non limitatifs.)				2,265,000
						A REPORTER. . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,179,950	1,168,300	11,650	»	1,168,300	1,070,072	
2,127,500	2,139,000	»	11,700	2,157,000	2,074,962	
2,265,000	2,270,700	»	5,700	2,270,700	2,243,685	
5,572,250	5,578,000	11,650	17,400	5,576,000	5,388,719	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>				
16	a.	Traitement des contrôleurs . . . . .	16	1 <sup>re</sup>	Max. 5,000 Min. 4,200	72,000
			16	2 <sup>e</sup>	3,600	57,600
			18	3 <sup>e</sup>	3,150	56,700
	b.	— des lieutenants . . . . .	44	»	Max. 2,650 Min. 2,150	110,100
	c.	— des sous-lieutenants . . . . .	46	»	1,950	89,700
	d.	— des brigadiers . . . . .	390	»	1,550	604,500
	e.	— des sous-brigadiers . . . . .	554	»	1,200	664,800
			746	»	1,100	820,600
	f.	— des préposés . . . . .	744	»	1,000	744,000
			795	»	900	715,500
	g.	— des matelots . . . . .	34	1 <sup>re</sup>	1,200	40,800
			28	2 <sup>e</sup>	1,100	30,800
	h.	— des mousses . . . . .	4	»	700	2,800
			1	»	Max. 1,300 Min. 1,400	1,500
	i.	Service du bateau à vapeur de la douane.	1	»	Max. 1,400 Min. 1,300	1,400
			1	»	2,000	2,000
		1	»	1,200	1,200	
j.	Service des fabriques de sucre.	50	»	1,200	60,000	
		300	»	»	345,000	
		475	»	900	178,125	
k.	Service de la masse d'habillement . . . . .	»	»	»	9,800	
l.	Indemnités de résidence . . . . .	»	»	»	250,000	
			4264			4,808,925
		<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>				
17	»	Traitement des essayeurs . . . . .	3	1 <sup>re</sup>	3,500	10,500
				»	»	»
			3			10,500
		A REPORTER. . . . . fr.				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,572,250	5,578,000	11,650	17,400	5,576,000	5,588,719	
4,808,925	4,824,525	»	15,400	4,820,525	4,719,604	
( <sup>2</sup> ) 12,800	12,800	»	»	15,900	15,641	( <sup>1</sup> ) y compris une charge temporaire de 2,500 francs.
10,395,975	10,415,125	11,650	32,800	10,412,225	10,123,964	

(1) Dont 150 à 1,100 fr., et 150 à 1,000 fr.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.</b>	Report. . . . . fr.
		<b>ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).</b>	
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
18	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique . . . . .	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
19	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés . . . . .	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
			<b>CHARGES ordinaires et extraordinaires</b>
20	a.	Frais de bureau . . . . .	38,100
	b.	Frais de tournées . . . . .	56,480
			94,580
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises . . . . .	32,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle . . . . .	100,300
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente . . . . .	35,000
	d.	— aux porteurs de contraintes . . . . .	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution per- sonnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes . . . . .	1,500
	f.	— de déplacement aux employés des provinces . . . . .	12,000
21	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre. . . . .	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distil- leries clandestines, et arrestation de fraudeurs . . . . .	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs . . . . .	26,000
	j.	Frais d'escorte de la douane . . . . .	30,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires. . . . .	175,000
	l.	Indemnités aux agents chargés de la surveillance et du recouvrement de l'impôt sur la culture du tabac . . . . .	15,000
			548,200
			<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
10,395,975	10,415,125	41,650	52,800	10,412,225	10,123,964	
260,225	260,225	•	•	260,225	247,271	
72,000	72,000	•	•	72,000	51,165	
94,580	94,580	•	•	94,580	85,695	
548,200	541,200	7,000	•	481,200 (1)	486,700	(1) L'excédent de l'allocation budgétaire, soit 67,700 francs, a été imputé sur des crédits supplémentaires alloués par la loi du 28 août 1883, <i>Moniteur</i> n° 243.
11,368,980	11,383,150	18,650	52,800	11,320,250	10,992,795	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. ( <i>suite</i> ).	
		<i>Police douanière.</i>	
22	»	Mesures de police douanière . . . . .	
		<i>Matériel.</i>	
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc. . . . .	35,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations . . . . .	136,525
25	c.	Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations . . . . .	23,600
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc. . . . .	5,900
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement . . . . .	400
			201,425
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,368,980	11,383,130	18,650	32,800	11,520,250	10,992,795	
5,000	5,000	»	»	5,000	925	
201,425	201,425	»	»	201,425	177,900	
575,405		18,650	32,800	11,526,655	11,171,620	
DIFFÉRENCE EN MOINS fr.		14,150				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>				
		Nombre d'agents.	Traitement par an	CHARGES ordinaires et extraordinaires.
a.		9	8,000	72,000
b.		6 4 <sup>e</sup> classe.	7,000	42,000
		6 3 <sup>e</sup> classe	6,500	39,000
c.		16 1 <sup>re</sup> classe.	5,000	70,000
		13 2 <sup>e</sup> classe	4,500	58,500
		13 5 <sup>e</sup> classe	4,000	52,000
d.		9	3,500 à 4,500	36,000
e.		21	1,700 à 2,600	45,150
f.		2	1,200 à 1,600	3,200
g.		8	500	600
h.		1	5,000	5,000
i.		1	3,200	3,200
j.		31	1,100 à 2,000	49,000
k.		1	2,200 à 2,600	2,600
l.		1	2,200	2,200
		2	1,800	3,600
m.		variable.	Indéterminé	6,000
n.		Id.	Id.	600
o.		»	»	5,000
		TOTAUX . . .	138	495,650
A REPORTER. . . . fr.				

## DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
495,650	497,260 <sup>(1)</sup>	.	1,610	505,700 <sup>(1)</sup>	479,213 <sup>(1)</sup>	(1) Une somme de 2,100 francs est distraite de ce chiffre et figure sous le litt. C de l'art. 25 (nouveau).
495,650	497,260	.	1,610	505,700	479,213	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		<i>Frais de bureaux et dépenses diverses.</i>		
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	CHARGES ordinaires et extraordinaires.
25	a.	9	"	50,800
	b.	"	"	15,400
	c.	4	"	2,100
		<i>Domaines. - Traitements.</i>		
		13		46,500
		<i>Canal de Pommerœul.</i>		
	a.	1	Max. 5,500	5,500
	b.	1	id. 1,500	880
	c.	1	id. 2,100	1,200
	d.	1	id. 1,500	110
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>		
	e.	4	id. 5,500	15,430
	f.	10	id. 1,500	1,970
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
	g.	2	id. 1,500	675
	h.	1	id. 2,100	525
	i.	1	id. 1,500	150
		<i>Sambre canalisée.</i>		
	j.	2	id. 5,500	8,900
	k.	11	id. 1,500	5,910
	l.	2	id. 1,500	2,365
26		<i>Canal de Mons à Condé.</i>		
	m.	4	id. 1,500	2,965
	n.	1	id. 1,500	165
	o.	1	id. 1,300	300
		<i>Meuse.</i>		
	p.	5	id. 2,100	4,490
		<i>Escaut.</i>		
	q.	5	id. 1,500	2,375
	r.	1	id. 2,100	1,100
	s.	1	id. 1,500	220
		<i>Demer.</i>		
	t.	1	id. 1,500	100
	u.	1	id. 1,500	165
		<i>Lys.</i>		
	v.	5	id. 1,500	1,510
		A REPORTER. . . .	62	57,205

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
495,650	497,260	»	1,610	505,700	479,213	
46,300	( <sup>1</sup> ) 46,500	»	»	( <sup>1</sup> ) 46,300	( <sup>1</sup> ) 46,199	( <sup>1</sup> ) Transférée des articles 24 et 30.
541,950	543,560	»	1,610	552,000	525,412	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		Domaines. — Traitements (suite).		
		REPORT. . . . .	62	57,205
		Canal de Gand à Ostende.		
w.		Percepteurs . . . . .	1	Max. 2,100 880
x.		Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	2	id. 1,500 1,545
y.		Éclusier au service du contrôle . . . . .	2	id. 1,500 275
		Canal de Terneuzen et Moervaert.		
z.		Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	4	id. 1,500 1,620
		Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.		
aa.		Receveur . . . . .	1	id. 5,500 2,400
bb.		Percepteur . . . . .	1	id. 2,100 770
cc.		Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	11	id. 1,500 6,565
dd.		Éclusiers au service du contrôle . . . . .	5	id. 1,500 440
ee.		Gardes-canal messagers . . . . .	5	id. 1,500 125
		Grande Nèthe et Petite Nèthe canalisées.		
ff.		Éclusiers-receveurs . . . . .	2	id. 1,500 840
gg.		Pontonniers au service du contrôle . . . . .	2	id. 1,500 275
		Canal de Liège à Maestricht.		
hh.		Éclusiers-receveurs . . . . .	4	id. 1,500 1,950
ii.		Gardes-canal messagers . . . . .	2	id. 1,500 345
		Yser et canal de Plasschendaele.		
jj.		Éclusiers-receveurs . . . . .	3	id. 1,500 1,000
kk.		Pontonnier au service du contrôle . . . . .	1	id. 1,500 165
ll.		Percepteur . . . . .	1	id. 2,100 120
		Canal de Roulers à la Lys.		
mm.		Éclusiers-receveurs . . . . .	2	id. 1,500 880
		Canal de dérivation de la Lys.		
nn.		Éclusiers-receveurs . . . . .	2	id. 1,500 850
		Ourthe.		
oo.		Éclusiers-receveurs . . . . .	3	id. 1,500 1,375
pp.		Garde-canal messenger . . . . .	1	id. 1,500 100
qq.		Contrôleurs des différentes voies navigables . . . . .	6	3,200 à 4,500 25,500
rr.		Sous-contrôleur . . . . .	1	» 2,640
		A REPORTER. . . . .	120	107,465

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
541,950	545,560	»	1,610	552,000	525,412	
541,950	545,560	»	1,610	552,000	525,412	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>		
				REPORT. . . . .
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>		
ss		Indemnités à un agent, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage . . . . .	1	» 300
		<i>Palais de Liège.</i>		
26 (suite)	tt.	Concierge . . . . .	1	880 880
		<i>Palais de Tervueren.</i>		
	uu.	Personnel . . . . .	5	800 à 2,500 5,285
	vv.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc. . . . .	»	» 5,000
			127	118,930
		<i>Forêts. — Traitements.</i>		
	a.	Inspecteurs . . . . .	6	4,800 à 6,000 32,400
	b.	Sous-inspecteurs . . . . .	4	3,400 à 3,800 14,400
	c.	Gardes généraux . . . . .	22	2,000 à 3,000 56,000
	d.	Brigadiers et gardes . . . . .	500	50 à 1,350 256,580
	e.	Rémunération des divers agents chargés de la surveil- lance de la pêche . . . . .	»	» 18,000
27	f.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de mala- dies, intérim, etc. . . . .	»	» 15,100
	g.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement . . . . .	»	» 1,000
	h.	Bourses d'élèves forestiers . . . . .	2	1,500 3,000
	i.	Gardes généraux adjoints . . . . .	Indéterminé	1,500 à 1,800 9,600
	j.	Traitement de disponibilité . . . . .	»	» 3,600
			554	407,680
28	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. ( <i>Ce crédit n'est point limitatif.</i> ) . . . . .		
29	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. ( <i>Ce crédit n'est point limitatif.</i> ) . . . . .		
				A REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
541,950	543,560	*	1,610	552,000	525,412	
118,950	152,445	*	( <sup>1</sup> ) 13,515	152,445	118,968	( <sup>1</sup> ) 40,000 francs transférés à l'article 27.
407,680	402,480	( <sup>2</sup> ) 5,200	*	382,480	380,980	( <sup>2</sup> ) Transférés de l'article 26.
1,330,000 75,000	1,370,000 72,000	*	40,000 *	1,370,000 72,000	1,330,569 76,352	
2,473,560	2,520,485	8,200	55,125	2,508,925	2,432,261	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.	
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES ( <i>suite</i> ).	
<i>Matériel.</i>			<b>CHARGES ordinaires et extraordinaires.</b>	
30	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc. . . . .	7,500	
	b.	Frais d'emballage . . . . .	2,800	
	c.	Ameublement, entretien, éclairage et chauffage des bureaux et de l'atelier général du timbre . . . . .	2,000	
			12,100	
<i>Dépenses du domaine.</i>				
I. — FORÊTS.				
31	a.	Frais de culture et travaux d'amélioration . . . . .	69,000	
	b.	Frais de construction et d'entretien des maisons forestières. — Frais de route et de séjour des agents des ponts et chaussées et autres, consultés. . . . .	10,000	
	c.	Armement et équipement du personnel . . . . .	1,500	
	d.	Indemnités, frais de route et de séjour des membres de commission d'études . . . . .	5,000	
	e.	Arpentage de coupes de bois . . . . .	3,500	
	f.	Charges et contributions, . . . . .	4,700	
	g.	Frais de vente et autres actes . . . . .	500	
			92,000	
	II. — AUTRES PROPRIÉTÉS DOMANIALES.			
	h.	Travaux d'entretien et d'amélioration, frais de route et de séjour des agents des ponts et chaussées et autres, consultés . . . . .	10,200	
i.	Entretien du domaine de Tervueren et de ses dépendances . . . . .	10,000		
j.	Charges et contributions. . . . .	5,500		
k.	Frais de vente et autres actes . . . . .	2,500		
		28,000		
32	a.	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État . . . . .	25,000	
	b.	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des autres propriétés domaniales . . . . .	1,000	
35	»	Intérêts moratoires en matières diverses. ( <i>Ce crédit n'est point limitatif</i> ) . . . . .		
<b>TOTAL DU CHAPITRE XV. . . . fr.</b>				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,473,560	2,520,485	8,200	55,125	2,508,925	2,432,261	
12,100	( <sup>1</sup> ) 11,600	500	»	( <sup>1</sup> ) 10,600	( <sup>1</sup> ) 13,874	( <sup>1</sup> ) Transfert à l'article 25 (nouveau).
120,000	122,000	»	2,000	122,000	( <sup>2</sup> ) 140,120	( <sup>2</sup> ) L'excédent de l'allocation budgétaire, soit 18,120 francs, a été imputé sur des crédits supplémentaires alloués par la loi du 28 août 1883, Mon. n° 243.
26,000	30,000	»	4,000	50,000	16,791	
1,500	1,300	»	»	1,500	1,255	
2,653,160	2,685,585	8,700	61,125	2,693,025	2,604,301	
DIFFÉRENCE EN MOINS . fr.		52,425				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE V.</b>		
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>		
34	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances. . . . .
35	»	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
36	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
28,000	28,000	»	»	28,000	25,968	
14,000	14,000	»	»	14,000	14,000	
42,000	42,000	»	»	42,000	39,968	
5,000	8,000	»	3,000	8,000	1,746	
5,000	8,000	»	3,000	8,000	1,746	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1> <hr/>	
I.	Administration centrale . . . . .
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces . . . . .
III.	— des Contributions directes, douanes et accises dans les provinces . . . . .
IV.	— de l'Enregistrement et des domaines dans les provinces . . . . .
V.	Pensions et secours . . . . .
VI.	Dépenses imprévues . . . . .
<b>TOTAL.</b> . . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,587,730 »	1,531,500 »	63,450 »	7,000 »	1,528,350 »	1,316,797 »	<p>(1) La dépense réelle s'élève à 15,395,055 francs par suite des imputations suivantes :</p> <p>1<sup>o</sup> 23,655 francs sur l'article 765 (fabrication de pièces de cuivre de 1 centime) introduit au Budget par la loi du 17 mai 1882, <i>Moniteur</i>, n<sup>o</sup> 141. Cet article n'est pas reproduit aux budgets suivants;</p> <p>2<sup>o</sup> 10,000 francs sur un trouble de l'exercice 1881 (article 29, matériel de l'enregistrement), autorisé par la loi des comptes le 31 octobre 1882.</p>
212,700 »	218,000 »	»	5,500 »	218,000 »	217,949 »	
11,575,405 »	11,589,555 »	18,650 »	32,800 »	11,526,655 »	11,171,620 »	
2,653,160 »	2,685,585 »	8,700 »	61,125 »	2,693,025 »	2,604,301 »	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	39,968 »	
5,000 »	8,000 »	»	3,000 »	8,000 »	1,746 »	
15,856,015 »	15,874,440 »	90,800 »	109,225 »	15,816,030 »	15,352,381 »	(1)
DIMINUTION. . . fr.		18,425 »				

( 530 )

**BUDGET DE L'EXERCICE 1885.**

---

**DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU X**

(MINISTÈRE DES FINANCES).

---

---

**NOTE**

**A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.**



(532)

Les crédits votés pour les dépenses du Ministère des Finances pour 1884 s'élèvent à la somme de . . . . .	fr.	15,874,440	»
Les crédits demandés pour l'exercice 1885 ne montent qu'à . . . . .		15,856,015	»
		<hr/>	
Soit une réduction de dépense de. . . . .	fr.	18,425	»
		<hr/>	

qui est la résultante des augmentations et des diminutions proposées pour certains articles du tableau X et qui sont justifiées ci-après.

## CHAPITRE I<sup>er</sup>.

### ADMINISTRATION CENTRALE.

#### ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	864,700	»
— — — 1885 . . . . .		928,150	»
		<hr/>	
En plus pour 1885 . . . . .	fr.	63,450	»
		<hr/>	

Cette augmentation n'est réelle qu'à concurrence d'une somme de 13,800 francs. Le surplus, soit 49,650 francs, provient de transferts de parties de crédits appartenant à d'autres articles du Budget et qui sont motivés par les considérations suivantes :

Depuis longtemps déjà on avait senti la nécessité de renforcer le personnel attaché à diverses administrations centrales du Département des Finances, en y adjoignant, soit temporairement, soit pour un temps indéterminé, un certain nombre d'employés de province, très au courant de la partie technique de services spéciaux; on y avait également appelé quelques agents d'un rang inférieur pour faire face à des travaux matériels que l'extension toujours croissante de tous les services rend de plus en plus nombreux. On évitait ainsi la création d'emplois nouveaux dans le cadre de l'administration centrale et il en résultait une notable économie pour le Trésor.

Les traitements de ces *détachés* continuaient d'être imputés sur les crédits affectés aux services de province auxquels ils appartenaient.

La Cour des comptes, qui, jusqu'à présent, avait admis ce mode de liquidation, a fait remarquer, dans ces derniers temps, que cette manière de pro-

céder ne lui semblait pas en harmonie avec les principes de notre comptabilité publique. Elle a demandé que les traitements et indemnités des employés détachés à l'administration centrale fussent, sans exception, imputés à l'avenir sur le crédit formant l'article 2 du Budget, affecté au personnel des administrations centrales.

C'est pour satisfaire à ce désir de la Cour des comptes que les transferts suivants sont demandés à l'article 2, savoir :

De l'article 14 . . . . .	fr.	22,100	»
— 16 . . . . .		19,750	»
— 24 . . . . .		5,000	»
— 27 . . . . .		4,800	»
Ensemble, comme il est dit ci-avant. . . . .		fr.	49,650

Quant à l'augmentation réelle de l'article 2, s'élevant à 13,800 francs, elle résulte de trois causes. D'abord, une somme 1,700 francs est nécessaire afin de pouvoir accorder à quelques fonctionnaires de l'administration centrale de l'enregistrement, des augmentations de traitement dans les limites réglementaires de l'arrêté organique. D'autre part, une somme de 10,450 francs, destinée au paiement des traitements et indemnités des employés de province détachés à l'administration centrale, a dû être maintenue dans les crédits affectés au service des provinces, parce que plusieurs de ces agents doivent être remplacés, même temporairement, dans leurs fonctions effectives et qu'il est nécessaire de conserver dans ces crédits les sommes nécessaires à la rémunération de leurs remplaçants.

Enfin, une somme de 1,650 francs est nécessaire pour payer le traitement d'un employé qui sera chargé du service des pensions des instituteurs communaux.

L'ordonnement de ces pensions, qui se faisait par le Département de l'Instruction publique, aura lieu désormais par les soins de l'administration de la Dette publique. L'augmentation de 1,650 francs sera compensée par une réduction de pareille somme sur les crédits de l'Instruction publique.

ART. 4. — *Frais de tournée du Ministre et des fonctionnaires supérieurs.*

Crédit demandé pour 1884. . . . .	fr.	10,000	»
— — 1885. . . . .		7,000	»
En moins pour 1885. . . . .		fr.	3,000

Eu égard à la partie de ce crédit qui demeure généralement sans emploi, on propose d'en réduire le chiffre à 7,000 francs.

ART. 5. — *Matériel* (crédit proposé) : 152,500 francs.

ART. 6. — *Magasin général des papiers* (crédit proposé) : 172,000 francs.

Au Budget de 1884, ces deux articles formaient l'article 5. Il est préférable de séparer, comme cela existait autrefois, le crédit du matériel de celui qui est affecté à l'achat des papiers.

Il n'y a aucune modification dans le chiffre des crédits. Ceux qui sont inscrits au projet de Budget pour 1885, sous les articles 5 et 6, s'élèvent ensemble à 524,500 francs, chiffre égal au crédit qui figure sous l'article 5 au Budget de 1884.

ART. 8. — *Service de la Monnaie.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	16,100	»
— — — 1885 . . . . .		12,100	»
		<hr/>	
En moins pour 1885. . . . .	fr.	4,000	»
		<hr/>	

Pour le même motif que celui qui est indiqué à propos de l'article 4, le crédit qui fait l'objet de l'article 8 peut subir une réduction de 4,000 francs.

## CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.

ART. 10. — *Traitements des agents.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	170,000	»
— — — 1885 . . . . .		166,500	»
		<hr/>	
En moins pour 1885. . . . .	fr.	3,700	»
		<hr/>	

Le crédit de 170,000 francs a été demandé pour l'exercice 1884 en prévision de la transformation éventuelle des deux agences mixtes en agences spéciales. Cette transformation pouvant être ajournée, la somme de 3,700 francs, destinée à parfaire le traitement afférent à ces deux agences spéciales, peut être retranchée du crédit total de l'article 10.

ART. 11. — *Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	48,000	»
— — — 1885 . . . . .		46,400	»
		<hr/>	
En moins pour 1885. . . . .	fr.	1,600	»
		<hr/>	

L'ajournement de la transformation de deux agences mixtes en agences spéciales permet de réduire de 1,600 francs le crédit de l'article 11.

### CHAPITRE III.

#### ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

##### ART. 12. — *Surveillance générale.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	465,350	»
— — 1885 . . . . .		471,350	»
		<hr/>	
En plus pour 1885. . . . .	fr.	6,000	»
		<hr/>	

L'inspecteur des douanes au port d'Anvers, chargé d'un service important et laborieux, ayant acquis des titres légitimes à une promotion, a obtenu le grade d'inspecteur provincial de 2<sup>e</sup> classe. Il y a lieu de porter de ce chef une somme de 6,000 francs à l'article 12, et, d'autre part, une somme de 5,500 francs doit être retranchée du crédit qui fait l'objet de l'article 16, par suite de la suppression d'un emploi d'inspecteur des douanes.

##### ART. 13. — *Service de la conservation du cadastre.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	702,950	»
— — 1885 . . . . .		708,600	»
		<hr/>	
En plus pour 1885. . . . .	fr.	5,650	»
		<hr/>	

L'augmentation de 5,650 francs se justifie par les considérations suivantes

Trois contrôleurs du cadastre de première classe accomplissent en 1885 leur dixième année de grade, et se trouveront dans les conditions prévues par les règlements organiques pour obtenir le traitement maximum de 5,000 francs, soit pour chacun d'eux une augmentation de 800 francs, d'où une dépense de . . . . . fr. 2,400 »

D'un autre côté, il a été reconnu nécessaire de créer dans la province d'Anvers un nouveau ressort du cadastre, à cause de la grande augmentation qui s'est produite dans le nombre de mutations de propriété que l'on constate dans cette province. Cette création donne lieu à une dépense annuelle de . . . . . 2,650 »  
représentant le traitement d'un géomètre de 1<sup>re</sup> classe, et comme conséquence, une somme de . . . . . 600 »  
est demandée en outre pour liquider l'indemnité à allouer au titulaire du nouveau ressort.

Total égal à l'augmentation de crédit proposée pour l'article 13 . . . . .	fr.	5,650	»
		<hr/>	

ART. 14. — *Service des contributions directes, des accises  
et de la comptabilité.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr. 2,139,000 »
— — 1885 . . . . .	2,127,300 »
	<hr/>
En moins pour 1885. . . . .	fr. 11,700 »
	<hr/>

La diminution de 11,700 francs proposée pour l'art. 14 résulte des faits indiqués ci-après.

Comme on l'a fait connaître à propos des explications données sur l'art. 2, un transfert de 22,100 francs est effectué de l'art. 14 audit art. 2, soit une diminution de pareille somme, ci . . . . . fr. 22,100 »

Mais, d'autre part, diverses augmentations de dépenses sont devenues nécessaires pour quelques-uns des services auxquels s'applique cet article. En voici l'énumération :

1° Deux sous-contrôleurs se trouveront en 1885 dans les conditions réglementaires pour obtenir le traitement maximum affecté à leur grade, soit, à raison de 500 francs pour chacun d'eux, une augmentation de . . . . .	fr. 1,000 »	»
2° L'ouverture de la ligne internationale du chemin fer de Tournai vers Douai a nécessité la création d'un bureau de douane de 7 <sup>e</sup> classe, à la station-frontière de Rumes. (Arr. royal du 24 décembre 1885.) Il en résulte une dépense nouvelle de. . . . .	2,100 »	»
3° Un vérificateur a dû être attaché au nouveau bureau créé à Rumes pour y assurer le service des visites. D'où une dépense de . . . . .	1,600 »	»
4° L'adoption d'un nouveau système de jaugeage des navires de mer nécessite la désignation d'agents spéciaux ayant l'aptitude requise pour s'acquitter de cette opération. La rémunération qu'il y aura lieu de leur accorder en compensation des services extraordinaires dont ils seront chargés de ce chef, est évaluée à . . . . .	5,700 »	»
Total des augmentations. . . . .	fr. <hr/> 10,400	»
Reste comme diminution. . . . .	fr. <hr/> 11,700	»
	<hr/>	

ART. 15. — *Remises proportionnelles et indemnités des comptables.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr. 2,270,700 »
— — 1885 . . . . .	2,265,000 »
	<hr/>
En moins pour 1885. . . . .	fr. 5,700 »
	<hr/>

La transformation d'un certain nombre de bureaux de douane en simples succursales permettrait de réaliser une économie évaluée à 70,000 francs en deux années, soit pour l'année 1885 . . . . . 55,000 »

Mais comme, par suite de l'augmentation de la contribution personnelle décrétée l'année dernière, les remises proportionnelles allouées aux comptables subiront également une augmentation, il y a lieu d'en tenir compte pour la fixation du crédit à porter sous l'art. 15. Cette augmentation étant évaluée à . . . . . 29,500 »

il reste comme réduction réelle. . . . . fr. 5,700 »

ART. 16. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . . fr. 4,824,325 »  
— — 1885 . . . . . 4,808,925 »

En moins pour 1885. . . fr. 15,400 »

Transfert d'une somme de . . . . . fr. 19,750 »  
de l'article 16 à l'article 2; les motifs de ce transfert ont été exposés dans les explications qui concernent la fixation du crédit proposé pour ledit article 2.

Une autre somme de . . . . . 5,500 »  
est transférée de l'article 16 à l'article 12. Les motifs de ce transfert sont expliqués ci-avant à propos de la fixation du crédit demandé sous ce dernier article.

Il y a donc de ce chef une diminution de l'article 16, estimée à . . . . . fr. 25,250 »

Mais ce chiffre doit être réduit par suite de quelques augmentations nécessitées par les considérations suivantes :

1° Neuf lieutenants de douane auront droit à obtenir, en 1885, le traitement maximum affecté à leur grade par les règlements organiques. A raison de 500 francs pour chacun d'eux, il y aura une augmentation de crédit de . . fr. 4,500 »

2° Une somme de . . . . . 1,200 »  
est nécessaire pour mettre le crédit qui figure au litt. K des développements de l'article 16, pour les traitements des employés chargés du service de la masse d'habillement, en rapport avec le montant réel de ces traitements.

3° Le nombre des employés composant les brigades de douane attachées au service des

A REPORTER. . . . fr. 5,700 » 25,250 »

REPORT. . . . fr. 5,700 » 25,250 »

stations de chemin de fer doit être fréquemment augmenté. Ces agents reçoivent une indemnité dite de *résidence*, pour compenser les frais extraordinaires que ce service spécial leur occasionne. (Port continuels de la tenue, loyers plus élevés, etc). Il y a lieu de prévoir de ce chef une augmentation de dépense évaluée à . . . . 4,150 »

Soit une augmentation totale de . . . . fr. 9,850 »

Reste une diminution réelle de . . . . fr. 15,400 »

ART. 21. — *Primes et dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . . fr. 541,200 »  
— — — 1885 . . . . . 548,200 »

En plus pour 1885. . . . fr. 7,000 »

Les employés des douanes et des accises, chargés de surveiller l'exécution de la loi et des règlements relatifs à la culture du tabac, sont astreints à de nombreux déplacements qui leur occasionnent des dépenses extraordinaires. L'expérience a démontré que pour pouvoir les indemniser d'une manière équitable, il est nécessaire d'élever de 8,000 francs à 15,000 francs le chiffre porté sous le litt. l du tableau de développement de l'article 21 du Budget, soit une augmentation de dépense de 7,000 francs.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

ART. 24. — *Enregistrement et timbre. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . . fr. 497,260 »  
— — — pour 1885 . . . . . 495,650 »

En moins pour 1885 . . . . fr. 1,610 »

Cette diminution provient du transfert d'une somme de 3,000 francs à l'article 2 (voir les explications données à propos de cet article), diminution réduite à 1,610 francs par suite de légères augmentations et réductions opérées sur divers *littéra* de l'article, et se résument en une augmentation de 1,390 francs.

Donc, réduction par suite de transfert . . . . . fr.	3,000 »
Augmentation . . . . .	1,390 »
	<hr/>
Reste une diminution de . . . . . fr.	1,610 »
	<hr/>

ART. 26. — *Domaines. — Traitements.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . . fr.	132,445 »
— — pour 1885 . . . . .	118,930 »
	<hr/>
En moins pour 1885 . . . . . fr.	13,515 »
	<hr/>

Le transfert d'une somme de 10,000 francs est opéré de cet article à l'article 27 (forêts, traitements) où cette somme se trouve plus rationnellement classée, puisqu'elle est destinée à la rémunération du personnel chargé de la surveillance de la pêche, confiée plus spécialement à l'Administration forestière.

Une somme de 3,515 francs avait été portée au Budget de 1884, en prévision de la création de quelques bureaux de perception des droits de navigation sur la Meuse. — On présume que cette création ne sera pas nécessaire en 1885, et l'article 26 peut ainsi être diminué de cette somme de 3,515 francs.

ART. 27. — *Forêts. — Traitements.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . . fr.	402,480 »
— — pour 1885 . . . . .	407,680 »
	<hr/>
En plus pour 1885 . . . . . fr.	5,200 »
	<hr/>

Comme il vient d'être dit à propos de l'article 26, un transfert de 10,000 fr. est opéré de cet article à l'article 27. Mais, d'autre part, une somme de 4,800 francs est transférée de l'article 27 à l'article 2. De la combinaison de ces deux transferts, il résulte une augmentation de 5,200 francs pour l'article 27. Mais cette augmentation est purement apparente.

ART. 28. — *Remises des receveurs.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . . fr.	1,370,000 »
— — pour 1885 . . . . .	1,330,000 »
	<hr/>
En moins pour 1885 . . . . . fr.	40,000 »
	<hr/>

La diminution qui s'est produite dans les recettes, dont la perception est confiée aux comptables de l'Administration de l'enregistrement, permet de réduire de 40,000 francs le crédit demandé pour le payement de leurs remises proportionnelles. En 1882, la dépense imputable sur ce crédit ne s'est élevée qu'à 1,330,569 francs.

ART. 29. — *Remises des greffiers.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	72,000	»
— — pour 1885 . . . . .		75,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1885 . . . . .	fr.	3,000	»

Cette augmentation se justifie par l'accroissement continu du nombre d'affaires portées devant les tribunaux de première instance et de commerce. La moyenne annuelle de la dépense pour la période triennale de 1880 à 1882 a été environ de 75,000 francs.

ART. 30. — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	11,600	»
— — 1885 . . . . .		12,100	»
		<hr/>	
En plus pour 1885. . . . .	fr.	500	»

L'augmentation de 500 francs proposée pour 1885 se justifie par la nécessité où se trouve le Département des Finances de recourir à l'atelier de Malines pour la confection des timbres adhésifs pour effets de commerce, l'atelier général du timbre à Bruxelles ne possédant ni le personnel ni l'outillage nécessaires pour effectuer un travail de cette nature.

ART. 31. — *Dépenses du domaine.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	122,000	»
— — 1885 . . . . .		120,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885. . . . .	fr.	2,000	»

La Commission forestière, constituée pour examiner la situation des forêts et les améliorations dont leur gestion serait susceptible, a terminé ses travaux. Cette circonstance permet de réduire d'une somme de 2,000 francs le crédit de l'article 31.

ART. 32. — *Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État.*

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	30,000	»
— — 1885 . . . . .		26,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885. . . . .	fr.	4,000	»

Une réduction de 4,000 francs peut être effectuée sur le crédit porté à l'article 30 du Budget de 1884, pour construction et réparation de voies forestières, à

raison de l'état actuel de ces voies et des dépenses prévues pour l'exercice 1885.

**ART. 36. — Dépenses imprévues.**

Crédit demandé pour 1884 . . . . .	fr.	8,000	»
— — 1885 . . . . .		5,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885. . . . .	fr.	3,000	»
		<hr/>	

Eu égard à la partie de ce crédit qui demeure habituellement sans emploi, une réduction de 3,000 francs peut être faite sur cet article.

**RÉCAPITULATION.**

		Augmentations.	Diminutions.
ART. 2 . . . . .	fr.	63,450	»
— 4 . . . . .		»	3,000
— 8 . . . . .		»	4,000
— 10 . . . . .		»	3,700
— 11 . . . . .		»	1,600
— 12 . . . . .		6,000	»
— 13 . . . . .		5,650	»
— 14 . . . . .		»	11,700
— 15 . . . . .		»	3,700
— 16 . . . . .		»	15,400
— 21 . . . . .		7,000	»
— 24 . . . . .		»	1,610
— 26 . . . . .		»	13,515
— 27 . . . . .		5,200	»
— 28 . . . . .		»	40,000
— 29 . . . . .		3,000	»
— 30 . . . . .		500	»
— 31 . . . . .		»	2,000
— 32 . . . . .		»	4,000
— 36 . . . . .		»	3,000
<b>TOTAUX. . . . fr.</b>		<b>90,800</b>	<b>109,225</b>
<b>DIMINUTION. . . . fr.</b>		<hr/>	
		<b>18,425</b>	
		<hr/>	